



Appui à la transposition de la directive CEMAC sur la comptabilité des matières et à la mise en place d'une structure organisationnelle efficiente pour la tenue de la nouvelle comptabilité des matières.

Domaine : Gestion des finances publiques

Pays : CAF

Autorité bénéficiaire : CAF

Dates : Novembre 2020

Après avoir accompagné la Direction des Finances de la CEMAC dans l'élaboration du projet de directive sur la comptabilité des matières, AFRITAC Centre a étendu son appui pour aider le Cameroun dans la transposition de ladite directive dans sa législation nationale. A cette occasion, AFRITAC Centre a appuyé la mise en place d'une organisation et d'une structure efficientes pour la gestion de la nouvelle comptabilité des matières, en phase avec la comptabilité patrimoniale et en droits constatés dont le bilan d'ouverture pour le basculement en 2022, nécessite d'être alimenté par des données fiables pour en garantir la sincérité et la qualité. Un atelier a été organisé en novembre 2020 pour une meilleure appropriation de la démarche de transposition, des principes et outils de la nouvelle comptabilité des matières, des pré-requis et du déploiement ordonné des acteurs pour une bonne couverture de l'ensemble du territoire national et une centralisation adéquate.
